

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS366

présenté par
M. Boyard, rapporteur et Mme Hamdane

ARTICLE 24 QUINQUIES

Substituer au mot :

« douze »

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous soutenons la remise d'un rapport sur les travaux engagés pour réformer le financement de l'accueil du jeune enfant. Ce sujet est crucial, car il touche directement à la question de l'égalité des chances dès le plus jeune âge et à la capacité des familles à concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Cependant, le délai d'un an prévu pour la remise de ce rapport est excessif au regard de l'urgence de la situation. Aujourd'hui, les difficultés d'accueil du jeune enfant se multiplient : manque de places en crèches, pénurie de professionnels qualifiés, coûts prohibitifs pour de nombreuses familles. Ces problématiques sont bien connues et s'aggravent.

C'est pourquoi nous demandons à réduire à six mois le délai pour remettre ce rapport. Un délai plus court permettrait d'accélérer la mise en œuvre des réformes indispensables et de répondre rapidement aux attentes des familles, des professionnels de la petite enfance. Attendre un an de plus pour agir, c'est prendre le risque de laisser perdurer des inégalités insupportables et des situations critiques pour les enfants les plus fragiles. Nous devons aller plus vite et plus fort pour garantir à chaque enfant un accueil de qualité.